

## GT du Comité Technique de la DGCCRF du 22 septembre Comme ce fut long ...

*Dans ce Groupe de Travail présidé par le Chef de service André Schwob, dans un climat pas toujours apaisé, on a pris beaucoup de temps (un chouïa plus de 5 heures ! Et avec le masques...) pour finalement peu d'information... Une productivité loin de celle demandée aux collègues dans les services (on y reviendra sur le PNE).*

*Au passage, alors que **Solidaires CCRF & SCL** avait envoyé une longue liste de questions et remarques la veille, les responsables semblaient les découvrir en séance... Bref, pas top sur le fond, pas top sur la forme, et sur la méthode, la prochaine fois on posera nos questions en séance : ça va durer... encore plus...*

Principales informations : rien de neuf sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA), sur le PLF (Projet de Loi de Finances) la CCRF devrait subir une baisse de 5 ETP, et pas de certitudes sur l'organisation d'un concours de Contrôleurs en 2021.

### Point d'étape sur la situation sanitaire

#### Matériel de protection

Une nouvelle dotation de masques devrait arriver fin septembre :

- En Centrale, et comme cela avait été le cas en juin, le bureau 2C va dispatcher les masques lavables contre signature.
- Le SNE a reçu une dotation particulière financée par le CHSCT de Bercy. La DG assurant la livraison aux antennes du SNE pour éviter les problèmes de livraison avec les Préfectures rencontrés au premier semestre.
- Pour les collègues en services déconcentrés, la DGCCRF a transmis une demande de fourniture supplémentaire au Ministère de l'Intérieur via Bercy, en précisant que les situations différentes entre agents sédentaires et autres doivent être prises en compte (masques lavables dans un cas, jetables dans l'autre) ainsi que leur nombre.
- Pour les collègues de la place Ernest-Granier (ENCCRF, SICCRF), les masques de protection doivent être fournis par la Préfecture. A noter que pour les collègues en formation continue, et comme c'est le cas dans toutes les écoles de la Fonction publique, les masques doivent être fournis par la direction d'origine et non par l'école... Ce qui n'est pas très pratique pour les masques lavables qui doivent être théoriquement changés toutes les 4 heures.
- Pour les collègues ne pouvant plus bénéficier d'ASA, des masques particuliers (FFP2, chirurgicaux), peuvent être demandés, étant précisé que ces masques sont bien à la charge de l'employeur.

#### Télétravail

Pour les services relevant de l'autorité hiérarchique de la DGCCRF, et à l'exception bien sûr des collègues bénéficiant d'une prescription médicale, le nombre minimal de jours de présentiel est de 2 par semaine, par conséquent le nombre maximal de jours de télétravail dépend du temps de travail : 3 jours à 100%, 2 jours à 80% etc.

Ce nombre maximal est ensuite décliné par service pour éviter les pics de présence, l'ensemble du service ne pouvant être non plus en télétravail le même jour. Effet secondaire : le nombre de jours peut ainsi varier d'un bureau à l'autre de l'AC !

**Solidaires** a souligné les effets délétères de l'organisation à la CCRF, le télétravail étant de manière générale beaucoup plus dur à obtenir en DI-R-ECTTE et surtout en DD-CS-PP ! Les hiérarchies locales mènent parfois une véritable guérilla contre le télétravail, en dépit des impératifs liés à la crise sanitaire et aux orientations du gouvernement en la matière ! Pour **Solidaires** il s'agit là de comportements inadmissibles !

**Solidaires** a également insisté sur la situation au Centre National d'Appel (CNA) futur Centre RéponseConso (CRC) : aucune réponse n'a été faite à ce jour aux demandes de télétravail. Le directeur de l'ENCCRF, présent en vision, a annoncé que le télétravail y serait possible, notamment en prévision des travaux immobiliers à venir, et que des réponses seraient formalisées avant la fin de semaine prochaine.

### **Situation à l'ENCCRF**

**Solidaires CCRF & SCL** est intervenu sur la situation à l'ENCCRF, à la fois sur les conditions de reprise des cours et sur la climatisation réversible, coupée à la demande de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST). Conséquences, une chaleur étouffante l'été, et pour l'hiver à venir, un chauffage hors de service...

L'administration cherche à trouver des solutions, notamment en renforçant le réseau électrique pour installer des radiateurs.

En effet, d'après l'ISST, il serait possible, en respectant les règles sanitaires, de faire tourner le système de chauffage actuel la nuit pour assurer une température suffisante dans la matinée, mais pour l'après-midi des chauffages d'appoint seraient possibles dans les salles de cours, pour les bureaux ça semble plus compliqué... Bref, il n'était pas encore question de dotations de moufles et de Damart, mais si aucune solution n'est trouvée il ne sera pas possible de travailler dans certains bureaux. Pour **Solidaires**, impossible d'imaginer que l'on demande à des agents de passer l'hiver sans chauffage !

Quant à la demande de **Solidaires** sur la tenue de cours en distanciel si la situation sanitaire l'exige (comme c'est le cas en partie à l'ENFiP), il a été répondu que des essais prometteurs ont été effectués avec la solution KLOOD, et que celle-ci pourrait à l'avenir être utilisée pour la formation initiale mais également pour la formation continue.

### **Point d'étape sur le plan stratégique**

**Solidaires** avait souligné combien le document était vide... Ce qui explique en partie le temps pris par le groupe de travail !

### **Renseignement**

Pour la DG c'est important... charge à l'équipe responsable du projet de proposer quelque chose de concret. La gendarmerie nationale pourrait offrir un modèle en matière de fonctionnement... Mais concrètement, rien n'est arrêté !

### **Commande publique**

SORA commande publique a été lancé, et la DG se félicite de ce qu'elle estime être une réanimation de cette filière qui représente environ 10.000 jours de travail, soit à peu près 50 ETP. Sur l'organisation, le Chef de service a rappelé que l'objectif ce serait plutôt des agents interdépartementaux dans les DDI, même si à l'heure actuelle c'est plutôt mutualisé en région...

### **Indemnisation des victimes**

Pour la DG c'est une avancée notable qui développe l'efficacité de l'action de la DGCCRF vis-à-vis des entreprises délinquantes, la sanction consistant alors à rembourser les plaignant·es. L'administration dispose de plus de pouvoirs pour des actions plus rapides, mais avec des pouvoirs judiciaires ce qui n'est pas sans poser des questions en matière de séparation des pouvoirs.

**Solidaires** a repris l'exemple de la SFAM, qui malgré une première transaction continue ses

mauvaises pratiques et avec laquelle le trouble économique se poursuit. Les collègues vont devoir multiplier les poursuites...

## **SESAM**

La DGCCRF dispose des crédits et va poursuivre le chantier applicatif (logiciels pour tablette) et voir avec l'Intérieur comment développer le matériel l'année prochaine. Il y aura des tablettes, portables et téléphones selon l'usage.

Côté applications, l'homologation de POLYGRAPHE (pour les faux avis), a été reporté à la fin octobre. Une TN hors programme du dernier trimestre va permettre de travailler en enquête avec cet outil, pour le tester et le cas échéant améliorer le système.

Tous les bureaux sectoriels pourront renvoyer à POLYGRAPHE dans les TN. L'outil d'intelligence artificielle sur les clauses abusives n'est, quant à lui pas encore en cours de développement...

**Solidaires** est intervenu sur la question de la dématérialisation des actes à la DGCCRF, et a rappelé les problèmes posés par la mise en place de la signature électronique pour l'Import (prestataire luxembourgeois demandant numéro de téléphone perso et copie de carte d'identité à jour).

André Schwob a bien noté qu'il faudra alors être vigilant sur ces points.

La DG a profité de la loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) pour donner l'habilitation aux agent·es CCRF de prendre des actes numériques. Un fois la loi votée et promulguée, il faudra trouver le dispositif de signature accessible aux personnels DGCCRF, DIRECCTE ou en DDI. Vaste chantier... avec des systèmes différents, Santé, Intérieur et Bercy.

## **Cellule presse**

Une instruction est écrite mais pas encore publiée, le plan de mise en œuvre est en train d'être défini et sera décliné localement, sous pilotage du Cabinet.

Le réseau de communicants sera constitué non pas de responsables Com' mais des correspondant·es qui auront le réflexe de faire remonter à l'AC les sujets Com' et de faire interface avec les Préfectures.

S'il s'agit d'une bonne solution pour que la DGCCRF reprenne la main sur sa communication, **Solidaires** a souligné le risque pour les collègues de communiquer avec la Centrale directement, et de se retrouver exposé aux foudres de certaine hiérarchie locale...

## **RéponseConso**

Les collègues viennent de recevoir leur arrêté d'affectation. Cette mesure technique acte le changement de nom du service, mais les collègues déjà sur place conservent bien leur antériorité dans le service.

Concernant les 10 points supplémentaires pour les mutations, ils demeurent en l'état actuel dans l'instruction, mais si le sujet pourra être abordé à l'occasion d'un réexamen de l'instruction mutation... à une date indéterminée.

Si **Solidaires** a bien eu confirmation qu'elle sera accessible, il n'y a pas eu de réponse sur l'état d'avancement de la banque de données. Pas très rassurant à quelques jours du lancement du service ! Lancement qui est passé du 1<sup>er</sup> octobre à la mi-octobre.

Le déploiement de la prise en charge des réponses se fera progressivement, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- En octobre : ce qui correspond aux collègues affecté·es au CRC.
- Au 1<sup>er</sup> novembre on rajoute les départements : 55, 88, 64, 40, 33, 47, 16, 79, 86, 87, 19 et 23.
- 1<sup>er</sup> décembre : 59, 80, 02 et 60.
- « Plus tard » : 21, 25, 39, 70, 71, 89 et 90.

**Solidaires** a dénoncé une mise en place précipitée, et a souligné que contrairement aux engagements initiaux, l'ANACT n'a pas vraiment été associée au projet, se contentant d'un « accompagnement managérial ». **Solidaires** a de gros doutes sur la volonté de donner les

meilleures conditions de travail pour les collègues.

Pour les collègues restant dans leur direction d'origine, les conventions ont bien été signées à l'exception de celles du Grand Est (67,68 et 57).

### **RappelConso**

Le développement de ce service destiné à informer les consommateurs sur les rappels sera achevé dans une semaine, et commence à être ouvert en test aux entreprises. Les données réelles seront introduites une fois les arrêtés pris et l'avis de la CNIL rendu.

L'appellation « conso » est la marque d'interface entre DGCCRF et les consommateurs.

La DG réfléchit à la création d'un centre de réponse « pro ». On créera alors un autre nom.

### **Séminaire des chefs de service**

Ce séminaire sera ouvert aux encadrants de 1<sup>er</sup> niveau, sans leurs supérieurs. Il pourrait être accessible aux collègues des services vétérinaires chef de service mixtes.

Problème avec cette réunion : la date et le lieu... Si les contraintes sanitaires sont trop fortes la DG organisera peut-être 4 réunions plus petites en région.

### **PNE 2020 révisé et préparation du PNE 2021**

Pour la DG, le PNE 2020 a été largement revu à la baisse avec 142 TN au lieu de 182 prévues initialement, et un nouvel objectif fixé à 70% des engagements initiaux, soit 63% des visites et 68% des prélèvements.

Pour **Solidaires**, si la baisse est plus ou moins suffisante selon les secteurs, l'activité de la DGCCRF n'a pas été adaptée sur le CPMM (parfois très peu modifié) et n'inclut pas les demandes des Préfectorales notamment sur les gestes barrières...

**Solidaires** avait rappelé par écrit, avant la réunion, sa revendication d'abandon des objectifs chiffrés du PNE. Cette demande appuyée par la CGT a donné lieu à une réaction de colère du Chef de service...

Gros point d'inquiétude pour **Solidaires**, les collègues font remonter un certain nombre de difficultés pour des suites correctives ou répressives, en cas de manquements graves avec des abandons ou minorations de suites répressives pour des pratiques frauduleuses.

Pour le Chef de service, la DG a écrit aux Préfets sur les suites et il n'y a pas de baisse de l'indicateur, avant de s'emporter sur les « agents qui croient faire de belles affaires », et n'ont qu'à se faire lanceurs d'alerte ! Un « coup de gueule » un peu facile quand on connaît la faible protection des lanceurs-euses d'alerte dans la Fonction Publique. Bref : circulez, y'a rien à voir !!!

Pour le PNE 2021, 180 à 190 TN sont pour l'instant présentées, avec environ 25% de visites sur des secteurs prioritaires (transition écologique, écologie numériques, santé, bien-être, mentions valorisantes...) et 5 % de TN exploratoires. L'accent va être mis sur des enquêtes en lien avec le plan de relance (crédit immobilier par exemple, délai de paiement des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat).

### **Questions diverses**

#### **Missions – Organisation - Effectifs**

Comme **Solidaires** l'indiquait [dans son message du 14 septembre 2020](#), aucun n'arbitrage n'a été rendu.

Quant au projet de loi de finances (PLF) 2021, il prévoit 5 suppressions d'ETP pour la DGCCRF, après avoir été initialement à l'équilibre. Une situation exceptionnelle à Bercy pour la DG, mais insuffisante pour **Solidaires** au regard des missions à exercer et des baisses de ces dernières années, en particulier si l'on prend en compte les 40 ETP pris au titre des Secrétariats Généraux

Communs. Le budget de fonctionnement correspond lui aux demandes formulées, alors que le budget consacré aux subventions reste stable.

Si en dehors des SGC il ne se passe pas grand-chose sur l'organisation territoriale de l'Etat, le regroupement des services CCRF est officiellement à l'arrêt, mais déjà en place dans le 53/72, et dans le Grand-est avec un projet éventuel entre les départements 10 et 51.

### **Forfait mobilité**

Le « forfait mobilités durables » prévu par le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 prévoit le remboursement de tout ou partie des frais engagés par les collègues au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Il faut choisir l'un de ces deux moyens de transport pour se rendre sur leur lieu de travail pendant un nombre minimal de jours sur une année civile (100 à partir de 2021).

Ce forfait de 200 € par an, versé en N+1 pour l'année N, devrait faire l'objet de deux procédures distinctes à la DGCCRF, une pour le local et une pour la DG.

Il est à noter qu'exceptionnellement pour 2020, il sera possible de cumuler le « forfait mobilités durables » et le remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos, à condition toutefois que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes. Le montant pour 2020 est de 100 € à compter de 50 jours d'utilisation d'un vélo ou du covoiturage.

**Solidaires** a souligné que la demande doit se faire avant le 31 décembre... Il faudrait donc avoir rapidement une instruction ainsi qu'un formulaire type de déclaration pour l'attestation sur l'honneur.

### **Indemnité repas pendant le confinement**

**Solidaires** a de nouveau interpellé la DG sur le paiement des indemnités de repas (pendant la fermeture des restaurants administratifs), refusé dans certaines directions franciliennes en dehors de tout cadre légal, et alors même que ces indemnités sont versées par la DG ! Celle-ci a reconnu l'absence de lien entre les indemnités de repas et les IFDD, et va devoir le rappeler à certains hiérarques, alors qu'au moins une DDCSPP vient de régulariser la situation...

### **Ruptures conventionnelles**

Une demande a été acceptée, et 10 sont encore en cours de traitement... remontant parfois à plus de 6 mois ! La DG met en avant un « problème de doctrine » (pas de consignes de Bercy), et note que contrairement au privé, l'employeur public doit prendre en charge le coût de la recherche d'emploi (allocation de retour à l'emploi).

Conséquences, la DG va écarter les « effets d'aubaine » et s'est engagée à faire un bilan du dispositif, comme l'avait demandé **Solidaires**.

### **Primes Covid**

Vous trouverez le tableau de répartitions en annexe. Des précisions devraient nous être apportées (principalement l'ajout du nombre de collègues primés-es en DI-R-ECCTE et DD-CS-PP).

Quelques observations des **Solidaires** :

- Il y a une surreprésentation des A et une sous-représentation des catégories B.
- Les collègues de services déconcentrés ont été moins bien lotis qu'en AC et dans les SCN. Le service le plus représenté est le SNE, principalement avec la prime « basse » de 330 €.

Dire qu'on fait le reproche aux collègues « de base » de demander une augmentation de la rémunération parce qu'ils-elles sont déjà suffisamment privilégiés-es comme ça... d'autres n'ont pas de tels scrupules et cumulent postes de direction et prime Covid. Pas forcément moral, mais quand on gagne gros il n'y a pas de petits profits !

## Concours

Alors que les concours de A et d'IP sont ouverts, la DG ne sait pas encore si le concours de Contrôleur se tiendra en 2021.

Quant aux concours nationaux à affectation locale prévus par l'arrêté du 11 septembre 2020 (sorti en catimini et à la surprise générale), la DG ne devrait pas y donner suite dans l'état actuel des choses.

## Autres points

La DG doit se renseigner sur certaines questions de **Solidaires** avant de faire un retour écrit :

- RETEX Lubrizol : **Solidaires** a renouvelé sa demande d'un retour sur le passage de l'IGS en Seine-Maritime, et de mise en place d'un véritable RETEX associant les personnels concernés.
- Conséquences de la publication de la Circulaire du 22 juillet 2020 relative à la conciliation portant sur les paiements de loyers professionnels et commerciaux sur les services CCRF qui assurent encore cette mission, circulaire « invitant » les commissions de conciliation « à *accueillir favorablement les demandes des bailleurs et des preneurs qui seront formulées auprès d'elle pour faciliter le règlement des litiges nés du non-paiement des loyers pendant la crise sanitaire* ».
- Communication sur le montant des primes et indemnités versées au cours des COM, CLM, CLD et temps partiel thérapeutique.

En réponse à la demande de **Solidaires** de mettre en place sur Géci un espace « formulaires » à disposition des agents, la DG reconnaît que Géci RH est perfectible... , mais que ce ne sera pas pour tout de suite... lâchant au passage le nom du successeur de Françoise Mésange à la tête du bureau 2A, Ary Beaujour, qui arriverait le 1<sup>er</sup> novembre.

Alors que 14 collègues des pôles 3<sup>E</sup> s'étaient initialement déclaré-es intéressé-es par la CCRF, seulement 6 ont donné suite et ont bénéficié des formations et habilitations requises.

Beaucoup de temps perdu pour peu d'efficacité, quelques informations glanées ici et là mais rien de satisfaisant pour une réunion qui aura duré très longtemps...

**Solidaires** se prépare déjà à un autre marathon puisque le 5 novembre se dérouleront un Comité Technique de la CCRF le matin puis un Groupe de Travail sur les Lignes Directrices de Gestion promotions l'après-midi.